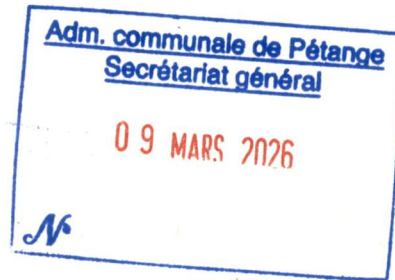


Leudelange, le 6 mars 2026.



A Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures,

A Mesdames,

Messieurs les Bourgmestres des Communes syndiquées
du syndicat intercommunal SIDOR.

Monsieur le Ministre,

Madame le Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

Conformément à l'article 14 (alinéa 2) de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous avons l'honneur de vous faire parvenir une copie de la convocation pour la réunion du Comité du SIDOR fixée au lundi, 23 mars 2026.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, Madame le Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le secrétaire-trésorier,
Pauline van WISSEN.

Le Président,
Patrick GOLDSCHMIDT.

Annexe : copie de la convocation Comité (23 mars 2026).